



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/4/Add.3
16 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière
Paris, 13-15 juin 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport de la réunion du Groupe d'experts des statistiques de la criminalité,
tenue du 25 au 27 janvier 2006**

Note du secrétariat

Cette réunion a été organisée conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

INTRODUCTION

1. La deuxième réunion conjointe CEE-ONU/DC consacrée aux statistiques de la criminalité s'est tenue du 25 au 27 janvier 2006 à Vienne. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Croatie, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Suisse. La Commission européenne était représentée par Eurostat. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI), l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) et TRANSCRIME étaient également représentés.

2. M^{me} Linda Laura Sabbadini (Italie) a été élue Présidente de la réunion.

3. Les questions de fond énumérées ci-après ont été examinées:

Débat 1: Méthodes applicables aux enquêtes concernant les victimes (plan de sondage et autres aspects)

Débat 2: Prise en compte de l'effet de télescopage et de l'absence de réponse

Débat 3: Contenu du questionnaire destiné aux victimes d'actes criminels

Débat 4: Diffusion des données relatives aux victimes de la criminalité: stratégies et indicateurs.

4. Les différents débats ont été présidés par: débat 1 – Cynthia Tavares (Ministère de l'intérieur, Royaume-Uni); débat 2 – Linda Laura Sabbadini (ISTAT, Italie); débat 3 – Kauko Aromaa (HEUNI); débat 4 – Maria Joao Costa (Portugal).

5. Les participants ci-après ont fait fonction d'animateurs: débat 2 – Soula MacFarlane (ABS, Australie); débat 3 – Beata Gruszczynska (Institut de la justice, Pologne); débat 4 – Frits Huls (Statistics Netherlands).

6. Les débats étaient étayés par 11 communications sollicitées et documents d'appui. Les exposés peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/stats/documents/2006.01.crime.htm>.

7. Les participants ont adopté le rapport de la réunion à la séance de clôture.

RÉSUMÉ DES DÉBATS

8. Dans les remarques liminaires, l'ONUDC et la CEE ont rappelé aux participants que l'objectif de la réunion était de faire progresser les travaux visant à élaborer des lignes directrices régionales pour les études de victimisation, objectif proposé à la première réunion CEE-ONUDC en 2004 et approuvé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens. Il a été signalé aux participants que l'équipe spéciale désignée à la précédente réunion avait mis au point un questionnaire qui avait été adressé aux pays pour recueillir des informations sur les méthodes employées dans leurs études de victimisation. Certains membres de l'équipe spéciale ont analysé les résultats obtenus grâce à ce questionnaire et en ont fait part.

9. L'UNICRI a présenté les résultats préliminaires de la dernière série d'enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité et a examiné le rôle joué par ces enquêtes dans la collecte de données aux niveaux tant national qu'international. Dans le cadre du débat, il a été souligné que ce type d'enquête n'avait pas pour objet de remplacer les études nationales de victimisation, qui ont une portée plus large et se fondent sur des échantillons plus importants. Cela dit, même si les enquêtes nationales répondent avant tout à des besoins internes, il faudrait mettre au point des méthodes communes facilitant la comparabilité des données au niveau international.

10. Les participants ont été informés des activités de l'équipe spéciale d'Eurostat chargée des statistiques de la criminalité, qui portent sur les trois domaines suivants: délits signalés (collecte de données et évaluation de la comparabilité des statistiques administratives),

criminalité organisée (mise au point de définitions et de méthodes) et études de victimisation (travaux d'harmonisation). L'équipe spéciale d'Eurostat mène ses activités dans le cadre du Plan d'action européen visant à exécuter le Programme de La Haye, coordonné par la Direction générale «Justice, liberté et sécurité» en coopération étroite avec Eurostat en ce qui concerne l'établissement de statistiques de la criminalité. Pour poser des jalons en vue de l'élaboration d'un module commun d'enquête, l'équipe spéciale d'Eurostat entend:

- a) Analyser les renseignements recueillis grâce aux questionnaires CEE-ONU DC sur les études de victimisation et recenser les bonnes pratiques;
- b) Mettre en évidence des méthodes communes susceptibles d'être employées;
- c) Contribuer à l'application des méthodes susmentionnées dans le cadre de l'Europe des 25.

11. Il a été question de la nécessité de coordonner les nouveaux efforts entrepris par Eurostat pour recueillir des données sur les délits signalés avec d'autres opérations internationales de collecte de données menées par l'ONU DC et l'European Sourcebook.

Débat 1 – Méthodes applicables aux enquêtes concernant les victimes (plan de sondage et autres aspects)

12. Les participants ont examiné les méthodes employées pour réaliser des études de victimisation, qu'il s'agisse du mode de collecte des données ou des techniques d'échantillonnage. Au vu des résultats produits par le questionnaire CEE-ONU DC sur ce sujet, l'entretien face à face et l'entretien téléphonique assisté par ordinateur semblent les méthodes les plus couramment utilisées. Dans le cas du face à face, l'on constate dans certains pays une tendance à renoncer au papier et à adopter la formule de l'entretien individuel assisté par ordinateur. Quelques pays recourent à différentes formules dans le cadre d'une même enquête.

13. Ainsi qu'il ressort de l'expérience dont les pays ont fait part, aucun ne privilégie une méthode unique pour recueillir des données sur les victimes d'actes criminels. Certains pays ont estimé que la technique de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur produisait des taux de victimisation plus élevés, ce qui donnerait à penser que cette technique est plus efficace que le face à face. D'autres ont obtenu des taux de réponse supérieurs grâce aux entretiens en face à face. Il a également été signalé que le mode de collecte des données produisait des effets différents selon le type de délit. Dans certains pays, de plus en plus de personnes sont dépourvues de ligne fixe et possèdent uniquement des téléphones mobiles, d'où la difficulté de recourir aux techniques d'entretien téléphonique assisté par ordinateur.

14. Il est également difficile de déterminer les modes les plus efficaces de collecte de données en termes de coûts et de qualité des résultats, car cela dépend de la situation nationale et du réseau d'agents sur le terrain disponibles.

15. Concernant le plan de sondage, les participants ont examiné les avantages et les inconvénients de la formule consistant à interroger tous les membres du ménage, plutôt qu'une personne par ménage. Là encore, il n'a pas été possible de déterminer la meilleure

méthode. Interroger tous les membres du ménage peut aider à dépister plus d'épisodes de victimisation, les membres d'une même famille ayant généralement une expérience analogue en matière de criminalité. Cependant, cela risque de devenir un inconvénient s'il en résulte un effet de regroupement. La question de savoir qui choisir dans le ménage est également fonction du mode de collecte des données et de l'approximation. Concernant la population ciblée, les différentes démarches retenues par les pays pour déterminer l'âge minimal et l'âge maximal ont été passées en revue.

16. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUCM) a fait état des problèmes d'échantillonnage et de collecte d'informations dans le cas des minorités. Il a été question de la difficulté qu'il y a à définir les minorités et à sélectionner un échantillon suffisamment représentatif pour produire des statistiques fiables. L'EUCM a informé les participants de son projet visant à mettre au point des études de victimisation spécialement conçues pour les minorités. Certains participants ont jugé préférable de recueillir des données sur les minorités dans le cadre d'études nationales de victimisation plutôt que de réaliser une enquête expressément destinée à tel ou tel groupe social. Cela permettrait de mieux comparer l'expérience des minorités en matière de victimisation avec celle de l'ensemble de la population. Il a également été jugé important de se fonder sur une vaste population de référence pour sélectionner des échantillons qui soient représentatifs de tous les sous-groupes.

17. Concernant l'élaboration de modules d'enquête communs à utiliser dans différents pays, l'accent a été mis sur l'importance de traductions appropriées des concepts et des questions dans leurs langues respectives. L'Union européenne a acquis une certaine expérience dans ce domaine.

18. Les participants ont examiné la nécessité d'analyser de manière plus approfondie les renseignements figurant sur les questionnaires CEE-ONUUDC. Il a été suggéré en particulier de relancer les pays qui n'y avaient pas répondu et de demander, le cas échéant, des informations complémentaires.

Débat 2 – Prise en compte de l'effet de télescopage et de l'absence de réponse

19. Dans le cadre du débat 2, il a été question des périodes de référence, de l'effet de télescopage et de l'absence de réponse.

20. L'analyse des pratiques suivies dans les différents pays a montré que les périodes de référence s'échelonnaient entre six mois et cinq ans, voire la durée de vie. Cependant, dans la majorité des cas, les enquêtes se fondaient sur une période de référence d'un an. Dans certains pays, il a été constaté que la période de référence variait dans le cadre d'une même enquête en fonction du type d'acte criminel. Les questions portant sur la vie tout entière servent principalement à mesurer la violence à l'égard des femmes.

21. Les participants ont jugé essentiel que les pays envisagent des stratégies pour remédier à l'effet de télescopage. Des stratégies spécifiques étaient prévues à cet effet dans la moitié environ des enquêtes mentionnées dans le questionnaire CEE-ONUUDC (réduction de la période de référence, progression en entonnoir, délimitation, dates d'événements servant de référence, etc.). Certains pays ont déclaré qu'aucune stratégie n'était expressément appliquée pour réduire l'effet de télescopage. Cependant, quelques-unes des méthodes adoptées en pareil cas peuvent

en fait contribuer à l'atténuer. La technique de délimitation employée aux États-Unis s'est avérée très efficace. Les questions de coût et d'optimisation des ressources sont également importantes.

22. Au cours du débat, il a été souligné que, selon la typologie adoptée en matière de criminalité, des stratégies différentes devraient être appliquées pour réduire l'effet de télescopage, d'où l'utilité de recourir à plusieurs méthodes dans une même enquête.

23. Il a été signalé que les taux de non-réponse variaient grandement suivant les enquêtes. Ainsi qu'il ressort d'une analyse fondée sur les méthodes utilisées, certains moyens permettent d'abaisser ces taux, notamment l'envoi d'une lettre d'information présentant l'enquête ainsi que la sélection et la formation des enquêteurs. Des participants ont estimé que l'organisme chargé d'effectuer l'enquête influait également sur le taux de non-réponse. Des travaux de recherche complémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux comprendre l'effet de différents modes de collecte des données sur les taux de réponse et la façon dont les pays remédient à l'absence de réponse.

Débat 3 – Contenu du questionnaire destiné aux victimes d'actes criminels

24. L'objectif du débat était de cerner les problèmes de criminalité à prendre en compte dans les études nationales de victimisation, notamment les types d'actes criminels et les définitions. De manière générale, les enquêtes concernant les victimes servent à compléter les statistiques administratives de la criminalité au moyen de renseignements sur les actes criminels non déclarés (enquêtes d'intérêt) ou sur ceux dont ont été victimes certains groupes sociaux (connaissances). Il importe au plus haut point de déterminer qui prescrit l'enquête et d'évaluer les objectifs de celle-ci. Une même enquête risque de poursuivre un trop grand nombre d'objectifs différents. Il faudrait peut-être définir une série restreinte de questions globalement comparables. Les enquêtes générales peuvent comporter des modules ou des questions auxiliaires à l'intention des groupes vulnérables les plus importants. La possibilité d'intégrer un module de victimisation dans l'opération de recensement a également été envisagée.

25. L'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI) a présenté une analyse des types d'actes criminels pris en compte dans les différentes enquêtes, en se fondant sur les 11 catégories retenues dans l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité. Une distinction a été faite entre la criminalité touchant les ménages et celle qui vise les personnes; dans de nombreuses enquêtes, plusieurs questions portent sur les actes criminels touchant le ménage tout entier, tandis que d'autres concernent l'expérience individuelle du répondant. Cependant, la notion de criminalité visant les ménages peut prêter à controverse, vu que les membres d'un même ménage ne sont pas forcément au courant des incidents survenus aux uns ou aux autres. En pareil cas, les questions posées risquent de mesurer la cohésion du ménage plutôt que les actes criminels proprement dits.

26. Certains pays traitent tous les types de vol dans une même question, qu'il s'agisse de biens personnels, d'articles appartenant au ménage, de pièces de véhicules ou de téléphones mobiles. À cet égard, la question du cambriolage peut être confondue avec celle du vol en général. Cependant, la notion de «vol avec effraction» peut contribuer à clarifier les définitions du cambriolage et du vol. Plusieurs enquêtes ont pris en compte les cambriolages de résidences secondaires ou de maisons de campagne, de garages et de caves, tandis que d'autres excluaient ce type d'infraction.

27. Dans certains cas, il faudrait améliorer les définitions pour clarifier des notions relativement floues. Les questions ayant trait aux dommages et au vandalisme devraient être limitées aux incidents dans lesquels des biens ont été délibérément endommagés. Des éclaircissements seraient nécessaires de façon à faire une distinction entre les infractions effectivement commises et de simples tentatives (par exemple dans le cas de cambriolages et de vols qualifiés). Cela vaut également pour les définitions du vol de biens personnels, du vol à la tire et de la simple perte d'objets, ainsi que pour les notions d'assiduités intempestives, de harcèlement, de voies de fait et d'agression «pour motif sexuel».

28. L'expérience du Canada et de la Finlande en matière de collecte de données concernant les victimes a été présentée et examinée. Ces deux pays réalisent depuis longtemps des études de victimisation dans le cadre des statistiques officielles. Après une présentation de la manière dont le contenu et la méthodologie de leurs enquêtes avaient évolué au fil des années, le débat a porté sur les problèmes de comparaison de données provenant de différents types d'enquête, la prise en compte des nouvelles typologies de la criminalité (actes criminels motivés par la haine, par exemple) et l'importance de la formulation des questions.

29. Les participants se sont en outre demandé si les enquêtes effectuées auprès de l'ensemble de la population devaient ou non prendre en compte des problèmes tels que la violence domestique ou conjugale. Dans les enquêtes, il était souvent question de la valeur des biens volés ou endommagés, mais plus rarement du coût de la victimisation.

Débat 4 – Diffusion des données relatives aux victimes de la criminalité: stratégies et indicateurs

30. Les participants ont examiné des questions ayant trait à la diffusion des résultats, notamment la comparabilité des données provenant des études de victimisation et des statistiques administratives. Plusieurs pays s'efforçaient de comparer les taux de victimisation obtenus par le biais d'enquêtes avec les données relatives aux crimes et délits déclarés à la police. Les résultats de telles comparaisons prêtaient néanmoins à controverse. Les problèmes tenaient notamment aux périodes de référence retenues et à la manière de calculer ces taux (par exemple en se fondant sur la population, les ménages ou les propriétaires). Des travaux complémentaires dans ce domaine ont été jugés nécessaires.

31. La marge d'erreur utilisée dans la présentation des résultats variait suivant les enquêtes, 14 d'entre elles privilégiant un niveau de confiance de 95 %. L'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité prévoyait une marge d'erreur de 90 %, sur la base de la taille des échantillons et du pourcentage de victimisation observé.

32. Dans 16 pays, les résultats des enquêtes étaient tenus à la disposition du public sous la forme de fichiers de microdonnées, tandis que 25 autres les affichaient sur Internet. Le questionnaire ne faisait pas état de la date à laquelle les données étaient communiquées au public (immédiatement après l'enquête ou une fois l'analyse des résultats publiée). Concernant les moyens de procéder à la publication des résultats, différents exemples ont été mentionnés, y compris les problèmes soulevés par la nécessité de préserver l'indépendance de l'institut de statistique en présentant les résultats aux médias.

33. Dans la majorité des pays, les résultats des enquêtes étaient publiés sous la forme de rapports, produisant ainsi une quantité considérable d'informations.
34. La comparabilité des résultats de différentes enquêtes réalisées dans un même pays a été un des autres sujets examinés. En Australie, par exemple, sept enquêtes différentes sont réalisées à intervalles plus ou moins réguliers. Cependant, il a été noté que chaque enquête avait ses propres objectifs et que les résultats pouvaient de ce fait ne pas être directement comparables.
35. Les données provenant d'enquêtes sur la criminalité et la sécurité font l'objet d'une forte demande. La question est de savoir quel est le meilleur moyen de déterminer les priorités des différents utilisateurs et de sensibiliser ceux-ci à l'importance des statistiques dans l'élaboration des politiques. Il faudrait intégrer davantage les données provenant des enquêtes de façon à produire des informations plus claires à l'intention des décideurs et du grand public. Dans la plupart des pays, les enquêtes concernant les victimes servent encore à appeler l'attention en vue de définir des politiques reposant sur des données probantes.
36. Les participants ont examiné l'intérêt que peuvent présenter des renseignements complémentaires sur le contexte dans lequel s'inscrit le crime ou le délit (caractéristiques socioéconomiques des victimes, groupes sociaux à haut risque, etc.). Une des solutions envisageables consisterait à réaliser une étude de victimisation fondée sur un vaste échantillon, qui pourrait englober différents aspects.
37. Les enquêtes devraient être suffisamment fréquentes pour fournir des indicateurs périodiques de l'évolution de la criminalité. Ces indicateurs peuvent être un ensemble restreint de crimes et délits visant les ménages et les personnes, des indicateurs de sécurité, la crainte suscitée par la criminalité, l'efficacité de la police, etc.
38. Les enquêtes concernant les victimes devraient être intégrées dans un programme global de statistiques sociales doté de ressources suffisantes.

TRAVAUX FUTURS

39. Les participants ont confirmé l'objectif des travaux entrepris en commun par la CEE et l'ONUDC en vue d'élaborer des lignes directrices dans le domaine des études de victimisation et sont convenus de s'atteler à la tâche consistant à produire un manuel des études de victimisation qui puisse à la fois:
- a) Aider les pays concevoir leurs propres études nationales de victimisation, compte tenu de l'expérience acquise dans la réalisation de telles enquêtes dans la région; et
 - b) Fournir un module de base susceptible d'être incorporé dans les enquêtes nationales de façon à garantir la comparabilité internationale d'un ensemble limité d'observations en matière de victimisation.
40. Il a été suggéré que le manuel englobe tous les aspects essentiels de la réalisation d'études de victimisation, en présentant différentes démarches susceptibles de prendre en compte les besoins des pays (y compris en matière de qualité des données). Les raisons pour lesquelles des études nationales de victimisation doivent être réalisées seraient également passées en revue.

Au vu des renseignements recueillis au sujet des enquêtes nationales et de l'expérience accumulée par les pays, le manuel devrait énumérer les avantages et les inconvénients des différentes méthodes de façon à orienter les pays dans le choix de celle qui se prête le mieux à leur propre situation nationale. Le manuel devrait mettre l'accent sur la réalisation des études de victimisation, en faisant état des modules figurant dans les études en cours, et sur la diffusion des résultats obtenus. Il faudrait faire abstraction des enquêtes axées sur tel ou tel groupe (par exemple les victimes de sexe féminin dans le cas d'enquêtes sur les violences à l'égard des femmes) ou sur un milieu particulier (enquêtes sur le lieu de travail, par exemple).

41. Pour faire progresser les travaux dans cette direction, les tâches ci-après ont été confiées à l'équipe spéciale:

- a) Produire l'avant-projet du manuel à présenter à la prochaine réunion conjointe CEE-ONUDC sur les statistiques de la criminalité;
- b) Continuer de rassembler des documents tels que questionnaires, manuels et rapports se rapportant aux études nationales de victimisation ou aux modules correspondants en vue de les communiquer via l'Internet;
- c) Poursuivre l'analyse des informations recueillies par la CEE et l'ONUDC au sujet des études nationales de victimisation en faisant la distinction entre les études spécialisées et les modules figurant dans les enquêtes en cours. À cet égard, on pourrait exclure de l'analyse les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes et les enquêtes autres que nationales;
- d) Recenser, au sein du service national de statistique ou de toute autre institution nationale compétente, les interlocuteurs nationaux auprès desquels des renseignements complémentaires sur les études de victimisation pourraient être recueillis;
- e) Relancer les pays qui n'ont pas encore répondu au questionnaire CEE-ONUDC et s'efforcer de prendre en considération le plus grand nombre possible d'études nationales réalisées dans la région;
- f) Compléter les informations de la CEE et de l'ONUDC sur les études spécialisées de victimisation en rassemblant tous les renseignements jugés utiles à la rédaction du manuel;
- g) Maintenir une concertation avec l'équipe spéciale d'Eurostat chargée des statistiques de la criminalité.

42. Les participants sont convenus que l'Australie présiderait les travaux de l'équipe spéciale.

43. Le calendrier ci-après a en outre été approuvé:

Activité	Date
Analyse complémentaire des renseignements recueillis par la CEE et l'ONUDC au sujet des études nationales de victimisation	Mars-mai 2006
Élaboration d'un projet de plan annoté pour le manuel des études de victimisation	Avril 2006
Réactions des pays concernant le projet de plan annoté du manuel	Mai 2006
Mise au point du plan annoté du manuel des études de victimisation	Juin 2006
Réunion de l'équipe spéciale pour examiner les contributions au manuel	Novembre 2006
Achèvement de l'avant-projet de manuel	Avril 2007
Réunion conjointe CEE-ONUDC	Octobre 2007
